

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DEROGATION MINEURE
DEMANDE N° 2026-49



À la séance ordinaire qui se tiendra le 8 septembre 2026, à 19 h 30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage n° 437, à savoir :

DÉROGATION MINEURE N° 2026-49 :
100, rue Huot – lots 2 068 264 et 3 354 222

La demande vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul avant de 8,8 mètres, alors que la réglementation prescrit une marge minimale de 9 mètres.

Toute personne qui veut donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à cette demande doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis public, faire connaître ses commentaires par écrit à la greffière de la Ville, M^e Marie-Hélène Brunet, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7W 1G8 ou par courriel à l'adresse suivante : mhbrunet@ndip.org en spécifiant bien le numéro de la demande de dérogation mineure.

Toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 8 septembre 2026.

Un document explicatif de la demande de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 24 AOÛT 2026.

Marie-Hélène Brunet, notaire
Greffière